

Mais le conservateur si zélé de nos fastes académiques semblait fuir pour lui-même la publicité avec le soin qu'il mettait à en assurer aux autres le profit. Il y a de lui divers manuscrits qui appellent de dernières appréciations.

L'un de ces écrits est la propriété de l'Académie. Dumas nous avait adressé, pour être placé dans nos archives, un volume manuscrit de fables en vers. Sa lettre de dédicace nous expliquait pourquoi il n'avait pas voulu de l'œil du public sur des productions qui ne pouvaient plus rencontrer que défaveur. L'apologue, à l'en croire, était un genre qui avait fait son temps ; il n'avait plus pour auxiliaires la malice discrète et innocente du lecteur, la simplicité du goût, la naïveté des mœurs ; la poésie d'à-présent affectait d'autres allures et était soumise à des lois nouvelles d'étiquette. Du reste, ce qui avait fait redouter à Dumas la publicité, c'était tout autant le sentiment où il était de l'insuffisance de son talent poétique que ce qu'il croyait de vétusté surannée au genre dans lequel il s'était essayé.

De ces deux sources-de timidité et de défiance qui avaient arrêté les pas incertains du poète, au moins aurait-il dû passer outre pour celle qui n'avait été ouverte que par sa modestie. Je n'ai pas dessein d'examiner si les genres littéraires vieillissent et disparaissent, et si la fable, qui est peut-être de tous les genres celui qui a le plus vécu et fait le tour de toutes les nations, est aujourd'hui irrévocablement condamnée. Je croirais que ce qui fait mourir les genres littéraires, c'est, par un singulier contraste, précisément ce qui les éternise : les genres littéraires meurent des chefs-d'œuvre qui les ont épuisés, et, à mes yeux, Lafontaine est pour beaucoup plus que le temps dans la loi qui interdirait aux poètes d'aujourd'hui de faire des fables. Mais, en littérature, quelle loi est absolue ? Et quelle est aussi celle qui ne peut pas compter d'heureuses exceptions ? Voyez si le